

POLITIQUE, POUVOIR, ORGANISATION

GÉRARD GRUNBERG

Président de la section

PIERRE MULLER

Rapporteur

Paul Allies

Bruno Cautres

Jacques Chevallier

François Constantin

Gérard Coutin

Bastien François

Erhard Friedberg

Jacques Gerstlé

Chantal Horellou-Lafarge

Christophe Jaffrelot

Marie-Christine Kessler

Olivier Kourchid

Dominique Martin

Viviane Michel

Catherine Peyrard

Françoise Piotet

Daniel Seiler

Michel Sueur

Bernard Valentini

Les domaines de recherche couverts par la section 40 ne constituent pas, c'est le moins que l'on puisse dire, un champ disciplinaire bien cohérent et unifié par des problématiques ou des méthodes communes. C'est pourquoi l'ambition de ce rapport est de dépasser la trilogie qui est à l'origine de la constitution de la section (Science politique, sociologie du travail, sociologie des organisations) afin de dégager, dans la mesure du possible, quelques perspectives générales ⁽¹⁾. Sept domaines de recherche ont ainsi été distingués :

- sociologie du travail,
- sociologie des organisations,
- sociologie politique,
- analyse des politiques publiques,
- relations internationales,
- politique comparée et *area studies* ⁽²⁾,
- théorie politique.

Il est inutile de souligner à quel point ces frontières sont artificielles, ce qui rend le découpage retenu largement arbitraire et facilement contestable. Les responsables sollicités pour traiter les différents thèmes ne se sont d'ailleurs pas privés de le faire remarquer à juste titre. Ainsi il est très difficile de séparer le domaine de l'analyse des politiques publiques du champ de la sociologie politique, dans la mesure où l'étude des politiques gouvernementales contribue précisément à renouveler les objets et les méthodes de la sociologie de l'État, tout en établissant de solides passerelles vers

la sociologie des organisations. De leur côté, sociologie du travail et sociologie des organisations partagent plusieurs objets de recherche et voient leurs préoccupations se rapprocher, notamment du fait des évolutions des recherches sur le travail et l'entreprise. Enfin, les spécialistes des relations internationales soulignent volontiers à quel point la distinction "interne/externe" est de moins en moins pertinente et permet de plus en plus difficilement d'autonomiser le champ des relations internationales par rapport aux processus "internes".

Mais à quelque chose malheur est bon : tous ces glissements et superpositions témoignent au moins du dynamisme de nos champs de recherche et, finalement, permettent d'envisager la construction d'une certaine pertinence scientifique du champ couvert par la section 40.

C'est pourquoi, avant de présenter les sept domaines retenus, voici quelques réflexions plus transversales qui témoignent, semble-t-il, de préoccupations et d'évolutions communes.

1 - CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

Au-delà des spécificités propres à chaque domaine de recherche, plusieurs observations générales peuvent être faites qui caractérisent l'état de la conjoncture dans les champs couverts par la section 40.

La spécificité française

La première observation concerne – ce n'est pas une surprise – la spécificité (voire même l'exceptionnalité) de la situation française au regard du champ scientifique international. Soulignée par tous les rapporteurs, cette situation qui prend appui sur des phénomènes bien connus (moindre mobilité des chercheurs français notamment) se traduit soit par l'absence de certaines thématiques internationales (notamment en sociologie politique ou en

théorie politique), soit par l'existence de thèmes ou d'approches spécifiquement françaises, relativement décalées par rapport aux débats internationaux. Ainsi, par exemple, on a pu souligner la place spécifique qu'occupent en France les études de sociologie du travail ou l'attention particulière portée à l'émergence d'organisations politiques nouvelles.

La dérive des objets de recherche

Seconde observation : on constate partout des mouvements de recomposition des disciplines et des thématiques de recherche, ces recompositions intervenant aussi bien à la suite d'évolutions propres au champ scientifique que sous la pression des transformations de la société elle-même. Il faut évidemment souligner l'impact à la fois déstructurant et structurant, pour nos disciplines, du mouvement d'ouverture et de mondialisation qui affecte nos sociétés. On peut mentionner ici la très forte évolution de la sociologie du travail qui s'éloigne de plus en plus de ses traditions pour s'intéresser à la construction sociale du marché et, au-delà, à l'émergence de nouveaux mouvements sociaux et aux formes de régulation dans les sociétés contemporaines. Parallèlement, la sociologie des organisations s'extrait du modèle traditionnel de l'organisation fermée pour prendre en compte l'ensemble des contextes d'action organisée. Autre exemple : l'analyse des relations internationales intègre de plus en plus des préoccupations issues de la "société civile", comme les questions d'environnement par exemple. Plusieurs rapporteurs ont souligné l'importance des échanges avec les recherches en économie (par exemple pour tout ce qui touche à l'économie des conventions ou aux théories de la régulation).

L'importance des dimensions historique et comparative

Ces deux dimensions constituent deux préoccupations transversales essentielles qui contribuent à rapprocher les disciplines relevant de la section. Chacune d'entre elles entretient des relations de plus en plus nourries avec l'histoire, parce que la conscience de l'importance de l'approche diachronique est partagée par un nombre croissant de chercheurs, aussi bien dans le domaine de la

science politique (avec un certain nombre de travaux relevant de la socio-histoire) que dans les domaines de la sociologie du travail et des organisations. De la même façon, l'approche comparative est désormais reconnue comme une démarche centrale de nos disciplines. Pour autant, une pratique sans précaution de l'histoire ou de la comparaison peut déboucher sur des difficultés qui n'ont peut-être pas été mesurées de façon systématique. On rejoint là le problème essentiel de la formation.

Les questions méthodologiques

Elles occupent une place sans doute trop faible dans les travaux de sciences sociales en France. Peu d'équipes investissent sur ces questions d'une manière significative, et cela quelle que soit la nature des données et le type de méthodes mises en œuvre. Il est vrai que les chercheurs en sciences sociales se sont souvent formés sur le tas et tardivement à ces questions.

Méthodologie ne signifie pas forcément analyse quantitative. La situation dans ce secteur de recherche est contrastée : des avancées significatives ont été réalisées en France à travers, notamment, une politique de formation menée par des écoles d'été. À l'intersection de la science politique et de la sociologie, il existe en France une communauté de chercheurs dont les préoccupations en termes de méthodes sont très proches, dans la mesure où ils sont intégrés dans des équipes utilisant notamment les données d'enquête. Des lacunes subsistent néanmoins, qui s'expriment particulièrement dans la difficulté que les chercheurs français ont à suivre l'actualité des méthodologies, puisqu'il faut parfois plusieurs années pour que des innovations méthodologiques franchissent le *Channel* ou l'Atlantique. Une politique plus volontariste devrait être menée sur l'ensemble de ces questions (obligation de dépôt des données pour les enquêtes financées par des fonds publics, comme c'est le cas en Grande-Bretagne, en Allemagne, aux États-Unis ou en Suisse, formation et programme national d'écoles thématiques).

Au plan des méthodes qualitatives, la situation est plus difficile : la formation à ces questions est peu développée, les logiciels d'analyse des données

qualitatives peu connus, même si l'école d'été de Lille fait beaucoup pour former à l'analyse statistique des données contextuelles. Les manuels en langue française sont extrêmement rares et sont écrits, pour la plupart, par des psychologues ou des linguistes. Pourtant, les données qualitatives ont pris en France une grande place au cours des dernières années : l'observation des histoires de vie, l'analyse de corpus de documents est de plus en plus fréquente. Les outils qui existent pour analyser ce type de données sont nombreux aux États-Unis, mais quasiment inconnus en France. Cette situation est d'autant plus regrettable que certaines passerelles commencent à être envisagées entre méthodes quantitatives et qualitatives. Ainsi, l'analyse de biographies, de trajectoires et histoires de vie permet d'envisager des rapprochements féconds entre ces formes de méthodologies.

Si la situation est, en France plus satisfaisante qu'il y a quinze ou vingt ans, de nombreux progrès restent à faire qui passent par une politique de formation plus volontaire. On peut également déplorer la place réduite que les revues de langue française font aux travaux méthodologiques, cette observation valant également pour les mises en perspectives et analyses critiques des outils méthodologiques.

La question des institutions

L'analyse des institutions a connu un renouveau certain au cours des dernières années. En ce qui concerne les politistes, ils semblent décidés à investir ce domaine jusqu'ici laissé aux juristes principalement. Un ensemble de travaux est ainsi venu témoigner de ce renouveau d'intérêt pour les questions institutionnelles à travers l'étude de débats juridico-politiques concrets, de configurations institutionnelles ou de certains organes constitutionnels. Cet investissement témoigne de la volonté de s'interroger sur des aspects du fonctionnement politique jusqu'ici négligés, le politique n'apparaissant plus seulement sous la forme d'un ensemble d'activités ou de relations mais aussi d'un "ordre institutionnel". Sous certains aspects, l'institution apparaît alors non seulement comme un objet d'études, mais aussi comme une méthode d'analyse, et l'on rejoint alors les approches néo-institutionnalistes américaines.

Mais la sociologie est concernée, elle aussi, par l'analyse institutionnelle. Ainsi, l'analyse du système des relations professionnelles, par exemple, qui se situe à l'intersection de la sociologie du travail et de la sociologie des organisations, passe par l'étude des dynamiques institutionnelles. Plus généralement, l'étude des institutions, qui concerne l'ensemble des processus intermédiaires entre les logiques d'acteurs et le niveau de la société globale, constitue un enjeu scientifique de premier plan.

La transformation des formes du lien social

S'agissant du contenu des objets identifiés, il est frappant de constater la forte convergence des différentes thématiques de recherche sur l'étude des transformations des modes d'organisation des relations sociales, constatation plutôt rassurante puisqu'elle met en évidence la volonté manifestée par les chercheurs pour prendre la mesure des transformations qui affectent nos sociétés. Ainsi sont prises en compte, à travers différentes approches pas nécessairement convergentes, des questions comme celles de l'impact des transformations socio-économiques sur les formes de mobilisation sociale et les stratégies identitaires ou encore la question des minorités (ethniques, culturelles...).

Les transformations de l'espace public et le problème de la "gouvernance"

Autre domaine de convergence : on voit se multiplier, là encore sous des formes diverses, les interrogations sur les transformations de la place de l'État dans les sociétés occidentales, notamment sous l'effet du mouvement de "globalisation". Appuyée sur l'apport de l'analyse des politiques publiques qui introduit peu à peu de nouvelles façons de penser l'État, notamment à partir des acquis des études organisationnelles, une vaste réflexion se fait jour qui met en cause des dichotomies bien assurées (politique/administratif, État/société civile...) et met en évidence de nouvelles formes de régulation, aussi bien dans l'ordre interne que dans l'ordre international. On soulignera ici l'importance de l'Union européenne comme exemple de "gouvernance polycentrique".

La question du/des territoires

Dernière thématique commune, la question territoriale apparaît en filigrane dans de nombreuses approches, que ce soit à travers la question identitaire, la question des formes de gouvernance ou encore la transformation du système des relations internationales. Là encore, cette préoccupation est inséparable de la prise en compte du mouvement de mondialisation, et l'émergence d'approches par les "communautés épistémiques" ou les "réseaux d'action publique" (avec, là encore, des connexions entre différents domaines) constitue une tentative pour formaliser ces nouveaux espaces de sens "non territoriaux".

2 - LA SOCIOLOGIE DU TRAVAIL

Les objets actuels de la sociologie du travail ne sauraient donner lieu à une description unifiée. Procédant à la fois d'une diversité de modes de construction historique de la discipline et de rapports à des transformations sociales spécifiques à chaque pays, ils résultent d'une combinatoire relativement complexe. Le repérage de thèmes communs ne saurait donc suffire à diagnostiquer des convergences ou des divergences hors d'une comparaison de problématiques.

Dans le développement de la discipline, la sociologie du travail a occupé en France une place assez exceptionnelle parce que, historiquement, elle a été l'une des premières à prendre son autonomie au sein de la discipline avant même que celle-ci ne trouve sa place au sein de l'université. L'attention portée au travail entre les deux guerres et après la seconde guerre mondiale a été justifiée par la place centrale qu'il a occupé dans la reconfiguration de la société. L'influence de la sociologie du travail sur l'ensemble de la discipline ne se justifie cependant pas, dès cette époque, par l'importance de son objet mais par ses choix paradigmatiques qui, contrairement à une sociologie du travail américaine très fonctionnaliste, placent l'acteur et le pouvoir au centre de son analyse.

Il a semblé un moment que sous l'effet d'un ensemble de mutations concomitantes (chômage, tertiairisation du système productif, changements technologiques et organisationnels, diminution des conflits sociaux et effondrement des taux de syndicalisation) pouvait être substituée à la sociologie du travail une sociologie de l'emploi et des organisations seules capables de proposer une compréhension et les repères nécessaires à un rééquilibrage du système.

Ce propos ne paraît pas valoir de la même manière pour les pays anglo-saxons notamment. Pour des raisons historiques propres et à cause de la domination, à de rares exceptions près, du paradigme fonctionnaliste, ceux-ci paraissent avoir plus précocement relativisé l'autonomie de la sphère du travail et posé la nécessité de sortir du travail concret et de l'entreprise afin de comprendre les raisons et les effets de la construction sociale du marché. La sociologie américaine, aujourd'hui, accorde une place centrale à l'analyse de mouvements sociaux communautaires (noirs, femmes, homosexuels, handicapés) qui, au travers des débats engendrés à propos des politiques de "discrimination positive", touchent aux problèmes de l'emploi et de la compétitivité. Autrement dit, la sphère du travail est prise en compte dans le cadre d'une problématique globale de la division sociale, des inégalités et des discriminations. Au Royaume-Uni, l'entrée des femmes mariées dans le monde du travail salarié, massivement sous la forme atypique du travail à temps partiel, a conduit à s'interroger des formes de ségrégation et de construction sociale du marché du travail.

En dépit de leurs caractères de sociologies spécialisées, les sociologies du travail sont restées au cœur de l'interrogation originelle de la sociologie générale sur le lien social et l'ordre socio-politique. Elles ont, de ce fait, établi des rapports entre le travail et le reste du social en fonction de l'histoire propre des sociétés dans lesquelles elles s'inscrivent et de leurs paradigmes de référence, et convergent vers la prise en compte plus affirmée de ces rapports.

Effet de la "mondialisation", des mutations technologiques (en matière de production, mais aussi de communication), "l'ordre des choses" de la

plupart des pays est, peu ou prou, déstabilisé. Et l'expérience du monde des agents sociaux s'opère dans un contexte où priment le changement, l'incertitude et la nécessité d'invention ou d'adaptation. En effet, les mutations de l'appareil productif et de l'organisation du travail donnent lieu, presque partout, à de nombreuses recherches. Souvent liés à la question de la compétitivité, ces travaux scrutent les problèmes soulevés par les nouveaux réquisits de la mise en œuvre du travail humain, engendrés par la conjonction des mutations technologiques et de la nouvelle donne concurrentielle. Les thèmes de l'implication au travail, de la participation, de la qualification individuelle ou collective marquent, entre autres, la nécessité de continuer à penser en propre la question du travail et des rapports sociaux qu'il génère.

Les questions classiques posées par la sociologie du travail sur les rapports sociaux de production, la présence du pouvoir derrière les techniques, les marchés, la détermination des salaires et des qualifications, les rapports entre travail et éducation et donc la place de la formation première et continue sont toujours des thèmes majeurs de la sociologie du travail. Si leur importance a pu paraître secondaire au cours d'une période qui a semblé privilégier l'analyse de la consommation (et de ses effets induits) au détriment de la production, la crise de nos sociétés industrielles incite à redonner toute sa place à une sociologie du travail qui ne le conçoit pas comme "l'accomplissement de rôles professionnels" inscrits dans une sociologie de l'emploi et des organisations, mais le positionne, avec d'autres facteurs, au cœur de la structuration des rapports sociaux.

Le débat qui s'est ouvert sur et autour du travail au sein de diverses disciplines (droit, économie et philosophie...) et la confrontation à la crise de l'emploi justifient un investissement prioritaire en sociologie sur ce thème en même temps qu'il confirme les rapports entre sociologie du travail et étude des processus politiques.

3 - LA SOCIOLOGIE DES ORGANISATIONS

Au cours des quinze dernières années, le domaine des études organisationnelles en France a connu un développement institutionnel considérable. Il s'appuie aujourd'hui sur un milieu de recherche très vivant qui se structure autour de trois grands pôles : l'ensemble des centres de recherche des grandes écoles d'ingénieurs (par ex : Mines de Paris, École Polytechnique, École des Ponts et Chaussées), un ensemble de centres de recherche en sociologie du CNRS et, enfin, les écoles de management (HEC, ESSEC, ESC de Paris et de Lyon). Entre les composantes de ce réseau, auxquelles il faudrait ajouter les centres de recherche en économie qui ont mis l'étude de l'organisation au centre de leurs préoccupations scientifiques, les échanges sont de plus en plus nourris, et on peut parler d'un véritable milieu intellectuel dont les travaux commencent à être cumulatifs.

Ce développement institutionnel s'est accompagné d'un profond renouvellement touchant à la fois le cadre conceptuel, les pratiques de recherche et le rapport à l'action. Sur le plan conceptuel, tout d'abord, on observe un glissement progressif de l'étude de *l'objet organisation* dans ses différentes formes vers celle du *phénomène organisationnel* qui constitue une dimension irréductible de tout effort coopératif et donc de toute action collective, glissement qui s'est accompagné d'une remise en question de la conceptualisation des organisations. De la notion simple et classique d'un ensemble de fonctions cohérentes, clairement délimitées et hiérarchisées qui sont agencées et mues par une seule rationalité, elle-même formalisée dans des buts clairs et univoques, on est passé progressivement à la notion floue et complexe d'*arène* ou de *contexte d'action* dans lequel se déploient et s'entrechoquent une multiplicité de stratégies de comportements au service d'une variété d'intérêts divergents sinon contradictoires. Qui plus est, ce contexte est de plus en plus difficile à séparer de son environnement, et cela met profondément en question la notion de frontière organisationnelle. Ce qui, dans la vision classique des organisations, était clairement délimité, apparaît maintenant comme fluctuant, élastique, changeant, et il est de plus en plus malaisé de

bien distinguer un intérieur et un extérieur. L'extérieur est dedans, et l'intérieur est dehors : tout dépend de la question de recherche, ce n'est plus une question d'un soi-disant état de fait.

La signification profonde de toute cette évolution est double : d'une part, la *relativisation de l'organisation formalisée* qui, dans cette perspective, n'est plus qu'un contexte d'action parmi d'autres ; d'autre part, le déplacement de la problématique organisationnelle vers l'étude de l'action dans les contextes organisés et de l'articulation de plusieurs registres de rationalité et de plusieurs modes de coordination.

Il n'est pas étonnant, dans ces conditions, que la sociologie des organisations, tout comme la sociologie du travail, se soit ouverte à de nouvelles approches venues de l'économie (économie des conventions), de la sociologie et des sciences de gestion. On peut ainsi observer l'existence, sur le plan français, d'un milieu de recherche très vivant dans lequel se côtoient économistes, sociologues et "gestionnaires" et où se développe un dialogue interdisciplinaire réel.

Quelques thèmes ont marqué les débats scientifiques de ces dernières années, et notamment celui de la confiance comme mécanisme de coordination, celui du "changement du modèle de production" dans le monde industriel et celui de la modernisation du travail administratif et de ses conséquences sur les modes de fonctionnement de l'administration.

Sur le plan des pratiques de recherche et du rapport à l'action, l'évolution est non moins remarquable. Elle est caractérisée par la diffusion des pratiques et de la philosophie de l'analyse empirique parmi un public de plus en plus vaste de managers, d'administrateurs et de responsables divers, entraînant une porosité croissante entre recherche et action. Comparativement à d'autres pays, la recherche organisationnelle semble beaucoup plus en prise avec des problèmes réels et une demande empirique en France qu'ailleurs : la prise de conscience par de plus en plus de dirigeants de l'importance des bouleversements en cours et de la complexité et de la nouveauté des problèmes qu'ils génèrent, les rend de plus en plus sensibles à la contribution qu'une analyse approfondie peut apporter.

4 - LA SOCIOLOGIE POLITIQUE

Au prix de regroupements contestables, mais commodes, on peut distinguer quatre grands “secteurs” de la sociologie politique.

4. 1 L'ÉTAT, LE GOUVERNEMENT, LES INSTITUTIONS

À l'étranger comme en France, ce secteur jouit d'une forte légitimité tenant à son ancienneté, à sa centralité pour les recherches sur le politique, aux liens qu'il entretient avec le droit et la philosophie, et à l'intérêt qu'il présente dans les affrontements entre théoriciens du pouvoir (pluralistes, élitistes, néo-marxistes, en Grande-Bretagne notamment...).

L'État et les institutions dans les sociétés politiques occidentales sont étudiés, d'une façon générale, à travers le prisme de la “crise”. Une majorité de travaux est consacrée à la place de l'État dans les sociétés “post-industrielles”, à la crise de la représentation, à la crise de finalités de l'action gouvernementale, à celle des formes et des moyens d'intervention des gouvernants. *Last but not least*, la montée des particularismes est perçue comme le symptôme – ou la cause – d'une crise de la citoyenneté. C'est de ce point de vue qu'il convient de saisir l'importance de deux thèmes qui, sous des formes diverses, reviennent dans la plupart des travaux.

- Le thème d'une “dissolution” des formes de lien social dans des sociétés “éclatées”. Se rattachent à ce thème les interrogations récurrentes sur la pluralité des appartenances et des degrés d'appartenance (ethniques, religieuses, intermédiaires etc.) et sur la remise en cause des formes anciennes de citoyenneté conçue comme un “contrat” moral et l'expression d'une communauté de valeurs.

- Le thème de la “gouvernabilité” des sociétés contemporaines. Nombre de travaux et de colloques, en Grande-Bretagne, aux États-Unis, portent

sur l'affaiblissement ou l'impossibilité d'une “guidance” sociale par l'État. S'y rattachent des études sur les limites de l'intervention étatique, sur l'incapacité de l'État à assurer la régulation globale des activités et à faire accepter des finalités communes autres que pragmatiques, et sur les manifestations d'une “délégitimation” de l'État et des institutions. Le succès du terme “gouvernance”, repris notamment de Renate Mayntz, s'explique d'autant mieux, dans ces conditions, qu'il apparaît susceptible de recevoir des significations multiples et de renvoyer à quantité de processus.

Dans ce contexte, on pourra voir comme un paradoxe l'intérêt croissant porté aux institutions étatiques dans les travaux que l'on range habituellement dans la mouvance du “néo-institutionnalisme”. Cette orientation des recherches dissimule mal la variété des approches théoriques et des intérêts d'auteurs que réunit seulement leur attention aux formes institutionnalisées des rapports sociaux et politiques. Ils ont incontestablement en commun de s'attacher à un problème central : qu'est-ce qu'une institution et de quels mécanismes sociaux parle-t-on lorsque l'on analyse l'institution ? Cet intérêt est loin cependant de fournir un nouveau paradigme et de renouveler radicalement les approches théoriques des relations de pouvoir. Subsistent, en effet, les débats entre les tenants d'une explication des conduites institutionnelles par des déterminations sociales “lourdes” et tenants d'une approche en termes de choix rationnels ; débats également entre ceux qui privilégient la pluralité des intérêts et des logiques institutionnelles et ceux qui insistent sur la force de logiques institutionnelles globales (bureaucratisation, distorsion des représentations, impositions de codes communs etc.).

La pénétration de ces thèmes et de ces approches en France est encore insuffisante dans les travaux de sociologie. Font exception : les recherches assez nombreuses sur la citoyenneté, avec une orientation intéressante vers des travaux de “socio-histoire”, notamment avec un certain nombre de thèses intéressantes ; les recherches sur les particularismes ethniques, culturels ou religieux, qui portent principalement sur les groupes issus de l'immigration et relancent les débats anciens sur “l'intégration”. Les effets politiques de cette montée

des particularismes font cependant l'objet de peu de recherches systématiques.

La question de la "gouvernance" est posée surtout dans des recherches sur les politiques publiques et rarement traitée dans une perspective générale de théorie sociologique. Quant à l'audience des travaux néo-institutionnalistes, même si elle se heurte à la prégnance d'une approche essentiellement juridique et fonctionnaliste des institutions, elle est attestée par des travaux qui tentent aujourd'hui de mettre en avant des approches proprement sociologiques du fait institutionnel.

Dans les travaux en langue anglaise sur l'État et les institutions dans les *pays d'Europe de l'Est*, le débat théorique sur les modèles de "sortie des dictatures" ou de la "transition démocratique" s'est déplacé vers l'étude des conditions du processus de démocratisation, et sur les obstacles qu'il rencontre. Les chercheurs montrent un intérêt particulier pour les recompositions des systèmes d'appartenance à des communautés ou à des groupes ethniques, religieux, culturels ; recompositions qui résultent pour une large part du travail d'agents politiques et sociaux. Ces questions sont également posées dans les travaux de spécialistes français peu nombreux, mais manifestement très insérés dans des réseaux internationaux. Ce qui fait ici problème est la rareté des recherches individuelles, sous forme de thèses notamment. Les obstacles, notamment financiers, à une extension de ce champ de recherche sont trop évidents pour que l'on s'y arrête longuement.

4. 2 PARTIS, PERSONNEL POLITIQUE ET ÉLECTIONS

La distinction n'est pas toujours bien établie entre ces trois objets de recherche, ce qui se comprend aisément. Ceci justifie leur regroupement, même si cet amalgame est à bien des égards critiquable.

Les études de partis et de personnel politique sont toujours abondantes dans la littérature de langue anglaise. Les chercheurs s'intéressent notamment aux processus de décision dans les organisations politiques, à la sélection du personnel poli-

tique, au financement des partis ainsi qu'à l'émergence de nouvelles organisations. On peut noter une diminution des grandes comparaisons internationales visant à l'établissement de typologies, compensée par une tendance prononcée à la modélisation.

Les travaux français sont singulièrement décalés par rapports à ces orientations générales. Ils témoignent d'un intérêt constant pour l'émergence d'organisations politiques nouvelles telles que le Front National, les groupements écologistes ou, à l'étranger, les ligues et les partis extrémistes. La grande tradition d'étude des "systèmes de partis" s'est tarie. Peu de recherches sont faites sur les "grandes" formations partisans, à l'exception d'ouvrages de synthèse et d'une recherche internationale sur la gauche en Europe. L'orientation la plus novatrice des recherches correspond, ici aussi, à un intérêt accru pour la genèse des organisations et la spécialisation d'un personnel politique.

Mais on doit souligner, à regret, le faible nombre de travaux sur les formes d'engagement politique et le militantisme, sur les carrières politiques et, plus généralement, sur les élites dirigeantes contemporaines, même si ont été soutenues récemment plusieurs thèses traitant de ces sujets.

L'intérêt pour les *études électorales* reste central dans la sociologie politique anglaise et nord-américaine. La production d'articles et d'ouvrages est soutenue. De grands débats animent la communauté des spécialistes, notamment sur les facteurs d'identification à un parti politique et sur les "ruptures" d'identification, sur les conditions du choix selon les groupes sociaux, sur les conduites d'abstention et l'électorat "flottant". Le renouvellement des techniques est un problème central, qu'il s'agisse de la pertinence des indicateurs, des méthodes de sondage et d'appréhension des opinions ou des modèles d'interprétation. Dans ce domaine aussi, la tendance à la modélisation est forte.

En France, les débats restent vifs sur ces sujets. En témoignent notamment les colloques et journées d'études organisées par l'Association française de science politique. Il reste que les recherches empiriques demeurent trop peu nombreuses. Le coût de

ces travaux fournit une explication qui ne semble pas totalement convaincante, et le temps n'est plus où l'on pouvait reprocher à la sociologie électorale d'occuper une place trop importante dans les travaux de science politique en France !

4. 3 COMPORTEMENTS POLITIQUES

Sont regroupés sous cet intitulé, de manière un peu artificielle, les travaux portant sur les conditions et les formes d'engagement dans des activités politiques : mobilisation, actions illégales, formes de participation à des activités alternatives, mais aussi facteurs d'intérêt pour la politique, rapports "ordinaires" au politique et socialisation ...

Dans la masse impressionnante des travaux publiés sur ces sujets en langue anglaise, quelques questions paraissent s'imposer avec force à la majorité des chercheurs. Quels sont les déterminants (sociaux, culturels, religieux, ethniques, voire de sexe) des différents types de participation à des activités collectives, notamment politiques ? Comment appréhender les motivations en valeur, et le rôle des croyances dans le choix des formes et des modalités de l'engagement ? De quelle utilité est le paradigme du choix rationnel dans l'analyse des mobilisations spécifiques de tel ou tel groupe de population ? On peut également noter un regain de l'attention portée aux groupes d'intérêt, ce qui n'est pas sans rapport avec les recherches sur les réseaux et communautés de politiques publiques. Ce vaste secteur de recherche semble trop peu développé en France, en dépit de l'existence des efforts de quelques centres de recherche et de l'existence de travaux isolés.

4. 4 LA COMMUNICATION

Le secteur de la communication politique s'est développé dans un certain désordre à mettre en relation avec l'essor des techniques et surtout le discours social d'accompagnement qu'il a généré. Au-delà de ce succès de mode, il est indispensable d'ancrer plus résolument la recherche par l'interaction entre affermisement conceptuel et théorique

et recherche empirique extrêmement déficitaire en France par rapport aux pays anglo-saxons.

C'est d'abord dans les sciences du politique, plus qu'ailleurs, que la connaissance de la communication politique peut progresser. C'est la leçon à retenir des avancées dans ce domaine où l'institutionnalisation nécessaire passe par la reconnaissance dans le foyer disciplinaire de la science politique. Le dynamisme de la recherche américaine est ici très éloquent qu'illustre le processus d'émergence progressive de la communication dans la science politique (... et plus tardive qu'on le croit).

Certains axes de recherche sont exemplaires de ce développement. En liaison avec les comportements et les représentations politiques, la recherche sur le traitement de l'information, tant par les organisations que par les individus, et ses effets politiques à court et long terme se développe trop lentement.

Enfin, et au-delà d'un médiacentrisme dominant et réducteur, il convient de commencer à évaluer l'impact structurel des changements de pratiques, notamment stratégiques, induit par les nouveaux modes de communication. Ceci permettrait de dépasser un discours critique utile, mais qui reste encore empiriquement trop mal fondé.

5 - L'ANALYSE DES POLITIQUES PUBLIQUES

L'analyse des politiques connaît une situation paradoxale au sein des sciences sociales en France. D'un côté, elle est reconnue comme l'un des domaines qui "bougent", où "il se passe quelque chose". On y voit en effet apparaître, même si c'est parfois en filigrane, de nouvelles façons de penser l'État et plus généralement l'action publique. Cette reconnaissance s'est traduite par le développement de recherches dans de nombreux centres aussi bien à Paris qu'en province. Mais, d'un autre côté, on a parfois le sentiment que cette référence à une discipline encore jeune est un peu formelle, pas vrai-

ment une mode, mais une sorte de rite auquel il faut parfois sacrifier. Comme le souligne J.C. Thoenig, le risque est alors grand de tourner en rond, d'accumuler les études empiriques sans véritablement opérer de percées sur le plan théorique.

Voici cinq thèmes de réflexion – la liste n'est certainement pas exhaustive – qui sont autant de questions posées aujourd'hui dans le champ de l'analyse des politiques et qui, à ce titre, constituent, à travers les débats ou controverses qu'ils suscitent, des axes de développement de la réflexion collective.

5. 1 LES POLITIQUES PUBLIQUES ENTRE SOCIOLOGIE ET SCIENCE POLITIQUE

L'analyse des politiques publiques, telle qu'on la voit notamment se développer en France aujourd'hui, est principalement fille de la sociologie des organisations et de la science politique. De la première, elle a hérité un certain regard sur la chose publique, qui la conduit à se démarquer, voire à porter un regard critique sur l'action de l'administration et des élites politiques en général. C'est sans doute ce qui explique les réticences plus ou moins avouées que manifestent à l'égard de cette discipline certains hauts fonctionnaires ainsi que certaines institutions chargées de les former. Il est probable que l'approche en termes de politiques publiques est encore, en France, perçue comme subversive dans la mesure où elle ne prend pas pour argent comptant l'image que la haute fonction publique entend donner d'elle-même.

De la seconde, l'approche par les politiques publiques telle qu'elle s'est développée en France a hérité une volonté d'intégrer la dimension politique dans l'analyse des organisations gouvernementales : élaborer et mettre en œuvre des politiques publiques, c'est encore faire de la politique... peut-être par d'autres moyens. On retrouve ici le débat déjà ancien, qui reste pourtant très fécond sur le plan heuristique, sur la place du politique dans l'analyse des organisations publiques.

C'est sans doute l'un des principaux apports de l'analyse des politiques que de contribuer à renouveler quelque peu ce débat, en construisant une image de l'action publique à mi-chemin entre les approches classiques des politistes – qui tendent à toujours négliger le fait que l'action publique se déploie dans un contexte de complexité organisationnelle croissante – et les approches strictement sociologiques qui ont toujours des difficultés à intégrer la dimension proprement politique de l'action publique.

D'un point de vue méthodologique, cela veut dire qu'il faut maintenir un double regard sur l'action gouvernementale, même si c'est au prix de difficultés qu'il ne faut pas sous-estimer : d'un côté, les approches "par le haut" qui rappellent la nécessaire articulation entre *politics* et *policies*, et de l'autre, les approches "par le bas" qui, à partir d'une analyse sociologique des processus de *traduction* et de *renégociation* permanente des décisions gouvernementales, montrent les limites d'une approche politique des politiques publiques strictement fondée sur l'étude des élites politico-administratives.

5. 2 QUEL STATUT POUR LES ACTEURS DANS LA CONDUITE DES POLITIQUES ?

Cette controverse sur le "haut" et le "bas" conduit à poser la question de la place accordée au jeu des acteurs dans l'étude des politiques, qui rejoint le problème très délicat de leur responsabilité dans le cadre de l'action publique.

Analyser la genèse, puis le développement d'une politique publique passe toujours par la mise à jour de chaînes causales qui dépassent les acteurs de la décision. De plus, l'un des apports les plus féconds de l'analyse des politiques est la mise en évidence des limites considérables qui affectent la marge de liberté des acteurs des systèmes de décision : contraintes bureaucratiques, dues au fait que les politiques se déploient dans un univers rendu opaque par les cultures et les routines bureaucratiques, contraintes cognitives liées à l'impossibilité de maîtriser l'ensemble du stock d'information, contraintes économiques liées à la globalisation de la production et des échanges...

Et pourtant, de nombreuses études mettent aussi en évidence la capacité des acteurs à transgresser les contraintes auxquelles ils sont confrontés. Souvent, les récits des politiques tendent même à se transformer en une saga mettant en valeur la capacité des entrepreneurs politiques ou des médiateurs à reformuler les règles du jeu politique et bureaucratique. Comment concilier ces deux approches qui constituent toutes deux des apports de l'analyse de politiques ? Comment concilier la prise de conscience des contraintes qui pèsent sur la décision et le paradoxal retour du volontarisme politique dans un contexte de complexité croissante ? L'une des pistes, féconde mais difficile, consiste sans doute à prendre en compte la dialectique entre le court terme et le long terme. Alors que sur le long terme, il est possible de faire apparaître des structures de causalité relativement stables, la prise en compte de l'horizon court conduit à mettre en lumière les marges de jeu dont disposent les acteurs en raison précisément des limites cognitives qui caractérisent les systèmes de décision.

5. 3 COMMENT ANALYSER LES "ESPACES FLOUS" ?

Dans le même ordre d'idée, les travaux les plus récents sur les politiques publiques soulignent l'affaiblissement des catégories de raisonnement et de classification sur lesquelles repose notre compréhension de l'action publique, ce qui, bien entendu, tend à accroître encore plus la difficulté à appréhender ses transformations.

Ainsi, lorsque l'on explique que, de plus en plus, les "politiques d'efficacité" se substituent aux politiques de redistribution, c'est bien ce problème qui est posé. Ce qui caractérise ces politiques, c'est qu'elles ne mettent pas aux prises des groupes ou classes sociales qui s'affronteraient pour modifier à leur profit le partage des ressources, mais des groupes et acteurs qui sont en concurrence pour la résolution d'un problème, sans que cela passe obligatoirement par la désignation d'un "ennemi". Notons au passage que la violence des affrontements n'est pas nécessairement moindre, comme le montrent les questions d'environnement par

exemple. Le débat politique tend alors à se concentrer sur les "grands problèmes" ou "questions de société" comme le débat chômage/exclusion ou l'avenir de la politique monétaire.

Un autre problème concerne le développement de politiques dont les objectifs ne sont pas clairement établis et portant sur des objets difficiles à appréhender (le sentiment d'insécurité ou la lutte contre les "incivilités", la modification des comportements dans le domaine de la sexualité...). Ce qui caractérise ces politiques, c'est qu'il est encore plus difficile, dans les domaines qu'elles couvrent, de mettre en évidence des causalités relativement identifiables entre l'action publique et les résultats observés. Les responsables gouvernementaux se trouvent donc dans cette situation paradoxale d'avoir à intervenir de plus en plus dans des domaines de plus en plus "sensibles" alors même que les doutes s'accroissent quant à l'efficacité de l'action publique dans ces domaines flous.

Enfin, il faut mentionner l'affaiblissement des frontières qui distinguaient jusqu'ici les univers relativement identifiables qui constituaient le paysage de l'action publique : remise en cause de la distinction public/privé, avec le développement de nouveaux critères d'évaluation de l'action publique ; brouillage de la coupure État/société civile, avec la multiplication des formes de régulations non étatiques, complexité de la relation marché/hors marché... Le concept de *gouvernance*, de même que l'analyse en termes de *réseaux*, désigne, au moins partiellement, ce jeu sur les frontières qui complexifie encore l'analyse. Il s'agit sans doute d'une piste fondamentale pour l'avenir.

5. 4 LES POLITIQUES PUBLIQUES COMME CONSTRUCTION D'UN RAPPORT AU MONDE

Comme l'ont souligné de nombreux auteurs (notamment en France, Yves Mény et Jean-Claude Thøenig), chaque politique est porteuse à la fois d'une idée du problème (le problème agricole, le problème de l'exclusion...), d'une représentation du groupe social ou du secteur concerné qu'elle contri-

bue à faire exister (les agriculteurs modernisés, les exclus...) et d'une théorie du changement social. Dans la même perspective, les travaux de Heclo, Majone ou Sabatier et Jenkins-Smith conduisent à envisager les politiques publiques comme des "systèmes de croyance".

On entre ici au cœur des transformations de l'action publique dans les sociétés complexes. Plus s'intensifie la complexité des sociétés modernes, plus s'accroît leur capacité d'action sur le monde et sur elles-mêmes, et plus va être posé le problème de la construction par ces sociétés de leur référence au monde. À la suite des travaux de Luhmann ou, en France, de Barel, on sait que l'une des caractéristiques des sociétés modernes est leur dimension autoréférentielle : elles sont en quelque sorte condamnées à trouver en elles-mêmes le sens de leur action sur le monde. Le problème est que la construction de ce rapport au monde passe nécessairement par la production d'une forme d'*altérité* de la société par rapport à elle-même. C'est sans doute le défi le plus important auquel sont confrontées les sociétés industrielles de marché.

5. 5 POLITIQUES PUBLIQUES ET TERRITOIRES

C'est alors que se pose, finalement, la question du territoire, dans la mesure où l'on voit se développer un double mouvement contradictoire. D'un côté, on assiste à une sorte de découplage croissant entre politique et territoire, avec une remise en cause, comme le montre Schmitter lorsqu'il évoque "une nouvelle forme de gouvernement à multiples niveaux dont la juridiction et l'identité ne seraient qu'imparfaitement délimitées", de la correspondance automatique entre le système politique et le territoire à laquelle correspondait la naissance de l'État-nation. Bien entendu, l'Union européenne joue un rôle décisif dans ce processus, comme le montrent les débats sur l'Europe à géométrie variable. D'un autre côté, on constate une tendance à la reterritorialisation des enjeux de politiques publiques sous la forme de nouveaux espaces de régulation qui entretiennent, là encore, des rapports complexes au territoire. Ces "nouveaux territoires" sont des *territoires virtuels*, parce qu'ils ne corres-

pondent pas à des entités géographiques fixes et bien délimitées. Ils sont plutôt constitués au croisement de réseaux d'acteurs intervenant dans des références spatiales différentes et en fonction de logiques socio-professionnelles variées (politiques, administratives, économiques, sociales) qui vont partager un enjeu commun pendant un certain temps (par ex. une politique de développement, ou des actions de lutte contre l'exclusion).

6 - LES RELATIONS INTERNATIONALES

Dans le domaine des relations internationales, la fin de la guerre froide et du bipolarisme a fait surgir, bien évidemment, de nouveaux questionnements.

La question de savoir pourquoi les théories des relations internationales n'avaient pas été capables de laisser prévoir l'écroulement du bloc communiste a relancé le débat sur la possibilité ou non de théoriser en relations internationales. L'optimisme de nos collègues anglo-saxons, sur ce point, ne s'est pas démenti. Les articles abondent quant à la validité des postulats néo-réalistes et la conceptualisation d'un monde "hiérarchisé", bien que toujours "anarchique".

La question récurrente de la possibilité d'un ordre international avec ou sans "stabilité hégémonique" tient une grande place. Elle correspond, bien entendu, aux questions que se pose la superpuissance sur elle-même et ses responsabilités mondiales. À cette interrogation menée par les néo-réalistes et néo-libéraux (qui dominent la discipline et les grandes revues internationales) répond celle des internationalistes préoccupés par les effets politiques et sociaux de la mondialisation économique, et notamment de la "déterritorialisation" de la puissance.

La problématique du "dédoublage" de la scène internationale" proposée à la fin des années 1980 tend à se répandre. À côté des études sur les

relations interétatiques, se multiplient les études sur les acteurs et les phénomènes transnationaux échappant à la sphère étatique. Sont ainsi étudiés : les “communautés épistémiques”, les réseaux, les mouvements sociaux et communautés de base. L'intérêt porté depuis quelques années à la problématique des Biens communs et de la défense de l'environnement, questions inscrites sur l'agenda politique international sous la pression de la société civile, renforce l'intérêt pour ce type d'acteurs et de phénomènes.

La problématique de la sécurité s'est renouvelée. La quasi-disparition des guerres et la multiplication des conflits internes obligent à repenser la conflictualité. Les notions de “complexe de sécurité”, de “privatisation”, voire de “capillarisation” de la violence sont apparues.

Enfin, et toujours, la réflexion sur les mécanismes de régulation internationale reste au cœur de la discipline. La notion de “régime” s'est imposée depuis quinze ans, nuancée depuis peu par celle de “gouvernance globale”.

6. 1 L'INTERDISCIPLINARITÉ

Par définition, les relations internationales sont interdisciplinaires, d'où la multiplication des ouvrages collectifs. On peut noter le poids de la pensée économique dans la construction récente des problématiques : par exemple, la littérature sur les “régimes” est tout entière démarquée du néo-institutionnalisme en sociologie politique, lequel était démarqué de la réflexion des économistes néo-institutionnalistes sur les imperfections du marché et le poids des organisations ; la réflexion actuelle sur la régulation, la puissance, la négociation internationale est influencée à la fois par la pensée économique et la sociologie des organisations.

6. 2 L'ORGANISATION DE LA COMMUNAUTÉ

Dans le domaine des relations internationales, de grandes manœuvres sont en cours. Un regroupement

des Européens s'est accompli sous l'égide d'un Comité permanent sur les relations internationales au sein du Consortium européen de science politique. Deux conférences pan-européennes ont eu lieu, dont la deuxième à Paris en septembre 1995. 80 Français (sur 400 participants) y ont participé, ce qui est encourageant. Au niveau mondial, un rassemblement de toutes les associations nationales d'études internationales au sein d'une fédération mondiale est en train de voir le jour (sous l'égide d'un collègue britannique, Barry Buzan). Il est donc temps que les Français s'organisent, et la création d'une section études internationales au sein de l'Association française de science politique va dans ce sens, même si le faible nombre de politistes internationalistes reste un très sérieux handicap pour le rayonnement de la présence française.

7 - LA POLITIQUE COMPARÉE ET LES AREA STUDIES

Ce secteur, amalgamé par l'usage plutôt que par un souci de cohérence scientifique, recouvre d'une part des recherches définies par l'une des méthodes – comparative – de la science politique, d'autre part l'ensemble des terrains de travail extérieurs à la France, sans que s'établisse dans ce cas une relation précise entre leur étude et la référence à une méthodologie comparative. Ces deux champs doivent par conséquent s'envisager séparément, même si ceux qui les foulent chacun de son côté cohabitent parfois dans le même laboratoire. Ils obéissent en effet à des finalités heuristiques différentes, les unes plus théoriques et les autres plus pratiques, s'inscrivent dans des réseaux nationaux et internationaux distincts, et peuvent en outre correspondre à des stratégies de carrière très dissemblables. Mais simultanément, l'obligation qu'il y a de recourir à ce traitement séparé illustre, dans le cas français comme dans les autres, l'inconvénient de ce clivage qui brise la communication scientifique.

7. 1 LES AREA STUDIES

En raison peut-être de leur utilité sociale plus apparente, les *Area Studies*, qu'on ne dénomme plus "Aires culturelles" afin d'échapper au soupçon de culturalisme, occupent partout une position plus visible que la politique comparée. De plus, la recherche française se situe plus qu'honorablement sur ce site majeur grâce à ses points de force, notamment dans le secteur africaniste et celui de l'espace arabo-islamique. Le premier secteur s'appuie sur un dispositif étoffé à Bordeaux, Paris et en d'autres lieux. Surtout, il est parvenu à s'imposer au niveau international en raison de la créativité théorique de certaines de ses personnalités, qui ont su développer une "politologie africaine" originale et exportable grâce, notamment, à des emprunts à l'anthropologie. De même, sans toutefois qu'il faille parler de nouvelle école française dans ce domaine, les études portant sur les espaces arabes ou islamiques s'imposent à l'attention en termes de potentiel humain ou intellectuel aussi bien que de reconnaissance internationale, quand bien même elles sont plus fragmentées, quelquefois plus indécises dans leur référence à une discipline particulière, et par surcroît sollicitées maintenant par le terrain offert en France par l'immigration musulmane.

Le secteur "asiatique" recouvre forcément une multiplicité de sous-groupes déterminés par des compétences linguistiques difficiles à acquérir. Il en résulte de façon compréhensible un cloisonnement entre les spécialistes de l'univers chinois, un groupe de nipponisants en voie d'extension, et d'autres réseaux centrés sur le sub-continent indien, la Péninsule malaise ou l'Indochine (la Thaïlande bénéficiant d'une attention décroissante, et les Philippines restant plutôt négligées). De plus, l'importance même de l'investissement à consentir dans l'apprentissage de la langue d'accès à ces zones contribue à ce que ceux qui l'ont effectué manifestent, parfois, un sentiment d'incommunicabilité de leur savoir qui ne les prédispose pas à s'appesantir sur des paradigmes comparatifs jugés trop généraux ou, au contraire, trop spécifiques de la science politique ou de la sociologie euro-américaines. Ce phénomène qui n'est pas propre à la France se superpose au cloisonnement précédent, sans faire obstacle cependant à l'insertion de nos

chercheurs dans les lieux d'échange scientifiques internationaux. Mais il faut alors observer une autre tendance récente, qui consiste pour eux à élargir ce cadre en se ralliant de nouvelles problématiques globales des relations internationales – entre la "régionalisation" et la "mondialisation" – qui, sous réserve de perfectionnements ultérieurs, ne requièrent pas encore d'armature méthodologique très serrée.

La recherche sur l'Amérique latine ou l'espace caraïbe ignore la difficulté de l'initiation linguistique et le brouillage des disciplines qu'elle peut entraîner. Il existe au niveau mondial une sociologie politique latino-américaniste qui, en France, se dégage par surcroît des spécialisations poussées sur tel ou tel pays exclusivement. Les "latino-politologues" recourent par conséquent à la démarche comparative de manière naturelle, avec à cet égard l'atout d'une formation initiale dans les sciences sociales. Ils se trouvent aussi sollicités par des sujets d'étude et des théories explicatives qui dépassent les limites de leur spécialité : les transitions politiques puis la consolidation des jeunes démocraties, la nature et le développement de la citoyenneté, les nouvelles politiques publiques en des temps de désengagement de l'État et de dérégulation, l'influence de nouveaux courants transnationaux comme les sectes religieuses, les circuits de la drogue ou les mouvements indiens. Mais le handicap français tient cette fois à l'intérêt réduit porté ici à cette région, à l'immense disproportion qui se manifeste entre une recherche américaine qui monopolise 90 % du potentiel dans ce domaine et une recherche non américaine à peine perceptible de ce fait.

À cela s'ajoute l'attraction déjà mentionnée par les nouvelles thématiques d'intégration régionale, de régionalisation sans intégration ou de mondialisation qui, aussi stimulantes qu'elles soient, relèvent plus en l'état présent du genre d'activité des *Think-Tanks* que de la recherche de style universitaire. C'est toutefois dans ce secteur européen-occidental que ce changement se fait le plus sentir. À juste titre, les dispositifs de l'intégration européenne retiennent l'attention d'un nombre croissant de chercheurs, en vertu de l'intérêt qu'ils présentent en tant qu'objets politiques inédits comme, aussi, d'une demande institutionnelle génératrice de

financements. Il convient de noter l'excellence française sur ce terrain, particulièrement lorsqu'elle s'inscrit dans des travaux relevant des méthodes de l'analyse des politiques publiques ou de la prise de décision. L'ennui tient, malheureusement, à ce que les études politiques "internes" sur les différents pays de ce continent – comme aussi sur l'Amérique du Nord – sont loin de pouvoir motiver cette sorte de satisfaction, nullement par carence de ceux qui les mènent à bien mais, simplement, parce qu'ils demeurent trop peu nombreux et que certaines zones sont pour cette raison presque complètement laissées de côté (les Pays-Bas, la Scandinavie, l'Autriche, le Portugal, la Grèce, ou encore le Canada). Il n'y a dans ce cas que peu de demande externe, donc un désavantage comparatif pour ce type de recherche.

Celle qui porte sur l'Europe centrale et orientale suit enfin une profonde mutation depuis que les orientations plus ou moins "soviétologiques" ou "communistologiques" n'ont plus lieu d'être. L'heure est maintenant à l'analyse des "transitions démocratiques" à l'Est, avec quelque chose de l'enthousiasme du néophyte, et quand bien même les spécialistes patentés des dites "transitions" – en Amérique latine et dans l'Europe du Sud – récusent désormais ce mot et renvoient leurs paradigmes de fond en comble. Le personnel compétent existe certes pour entreprendre cet *aggiornamento*, sur le plan linguistique et de la familiarité avec le milieu au moins. En revanche, ces maîtres de l'art en matière d'Europe centrale et orientale ne sont pas toujours familiers des débats suscités dans la discipline par l'analyse du changement politique, économique, social et moral, ils demeurent souvent étrangers aux réseaux scientifiques internationaux qui se sont constitués autour de ceux-ci, et demeurent en bref assez méconnus des politistes spécialisés qui, de leur côté, se complaisent quelquefois un peu trop dans l'abstraction. S'agissant de ce secteur, la question consiste à savoir si une jonction pourra s'opérer entre les deux perspectives de recherche.

7. 2 LA POLITIQUE COMPARÉE

Il y a quinze ans que la politique comparée n'a plus bonne presse aux États-Unis, et une dizaine

d'années en France. À présent, seuls les Scandinaves osent encore s'y adonner en général, entre eux, ou moins largement les Allemands, les Hollandais, les Suisses et quelques Britanniques en ce qui concerne notamment les partis politiques auxquels on s'intéresse de moins en moins ici. Ailleurs, ou bien l'on a considéré que la comparaison intervenait si constamment, dans l'espace ou le temps, qu'il a semblé abusif de lui consacrer une rubrique propre, ou bien on a estimé qu'elle se fondait soit sur des paramétrisations trop macroscopiques et impressionnistes pour rester scientifiquement falsifiables, soit sur des techniques quantitatives trop naïves pour cerner la complexité de quelque objet que ce soit. D'où l'émigration intellectuelle qui s'est produite vers des sites méthodologiques moins discutés – comme la sociologie politique – ou flambants neufs – comme les politiques publiques –, des paradigmes non compromis comme l'individualisme méthodologique, enfin et surtout vers les *Area Studies* circonscrites au besoin à un pays européen tout voisin. Finalement, en France, les comparatistes déclarés sont devenus moins nombreux que les doigts d'une main en tant que chercheurs, quand bien même le comparatisme a continué à s'enseigner dans les universités dans une perspective essentiellement institutionnaliste.

Il n'empêche que le creux de la vague a déjà été atteint. Assurément, les sites traditionnels de la comparaison continuent d'être délaissés en France, en ce qui concerne par exemple l'analyse des partis, des comportements électoraux ou des mobilisations populaires – même si des travaux importants ont été réalisés au cours des dernières années. Mais il n'y a là au fond que de l'habituel, aggravé seulement par le privilège accordé à présent au Front National et à des soutiens. En revanche, les chercheurs français n'ont pu rester insensibles aux nouveaux enjeux de la recherche internationale comparative, en particulier à ceux qui recouvrent les questions liées de l'immigration, des identités politiques, de la citoyenneté et des résurgences nationalistes. Il s'agit là de démarches de politique comparée qui, bien qu'ignorant l'expression trop référée à des dispositifs institutionnels ou à des mesures standardisables, en relèvent bien. De même, l'intérêt suscité internationalement par l'essor des fondamentalismes religieux et leur impact politique a débouché, en ce qui concerne la recherche fran-

çaise, sur des travaux de premier plan qui, partant de considérations sur l'islam, ont dépassé ce seul champ, ou qui, référés à l'hindouisme, ont mobilisé une telle assise théorique et suggéré tant de propositions originales qu'ils ont échappé à l'univers des *Area Studies* pour se ranger dans celui de la sociologie politique à vocation comparative au sens plein. Avec cela, l'attention prêtée à l'émergence des jeunes démocraties par les politologues américains et latino-américains a connu quelques prolongements français, individuels surtout, modestes quant à leur écho, mais inscrits de façon substantielle dans les nouveaux paradigmes de l'individualisme méthodologique ou de l'institutionnalisme historique qui donnent son visage actuel à la méthode comparative.

Il convient d'admettre que cette ouverture extra-hexagonale n'affecte pas encore guère d'autres sites qui, hors de France, suscitent depuis quelque temps un retour à la comparaison systématique. Il en va ainsi de l'analyse des politiques publiques qui aborde l'espace communautaire européen sans toucher beaucoup à ses divers éléments nationaux, et encore moins aux espaces extra-européens. Tel est le cas, également, de l'analyse des tendances "post-industrielles" ou "post-matérialistes" chères à Ronald Inglehart, peu pratiquée ici en elle-même, et encore moins de manière comparative, ou encore des transformations de l'État, de ses pratiques, de ses visées ainsi que de l'allégeance qui lui est prêtée. Toutefois, le mouvement qui se dessine à d'autres égards montre que si la politique comparée doit repartir de rien ou presque après une décennie d'effacement en France, elle a dès maintenant commencé à le faire.

8 - LA THÉORIE POLITIQUE

Aux frontières de la philosophie politique et de la science politique, ce domaine est difficile à isoler et son découpage donne lieu à un certain nombre de controverses. Les réflexions qui suivent ne prétendent donc pas à l'exhaustivité mais entendent mettre l'accent sur, là encore, certains aspects de la spécificité française.

Dans les vingt dernières années, si l'on prend comme repères commodes un certain nombre d'ouvrages de synthèse ⁽³⁾ tout en consultant les livraisons des grandes revues générales ⁽⁴⁾ et les revues spécialisées en théorie politique ⁽⁵⁾, trois grands traits semblent se dégager, même s'ils sont quelque peu contradictoires chacun à chacun : la place centrale tenue par l'œuvre de John Rawls, l'influence croissante du communautarisme, de la déconstruction, du multiculturalisme et du pluralisme redéfinissant constamment les "frontières du politique", la quasi-domination dans certains domaines de la théorie des choix rationnels.

- L'importance de l'œuvre de John Rawls (comme d'habitude, la France fut presque la dernière à s'en aviser mais rattrape brillamment son retard depuis cinq ans) tient bizarrement à son archaïsme apparent : ignorant délibérément les "gourous", les nietzschéens, les phénoménologues, les historicistes, les romantiques, les nationalistes, Rawls renoue avec la grande tradition Hobbesienne - Lockienne - Kantienne et ses deux concurrentes, la tradition utilitariste et la construction hégélienne, en posant candidement la question centrale : est-il possible de justifier logiquement des institutions et des systèmes d'allocation dans notre monde à partir du seul pari qu'on peut être "raisonnable", c'est-à-dire ne pas tenir pour suffisants les arguments concurrents de la vérité spéciale de *ma* position particulière ou de l'universalité du "self interest" (quel qu'il soit) ? C'est à cette question, posée après la déconstruction nietzschéenne (que Rawls est loin d'ignorer), que l'expérience de pensée du "voile de l'ignorance" prétend s'adresser.

Rawls renouvelle ainsi la question du libéralisme et de la justice. En apparence, il donne des gages à la théorie positive formelle, mais le fond de sa pensée, qui n'a jamais varié sur ce point, est qu'il est possible de proposer une philosophie publique argumentée et consensuelle dans des sociétés où rien *en droit* n'est donné ni consensuel. Au lieu de se rabattre sur l'immanence du "fait" devenu "loi" (par exemple "la loi du marché") et de prédire, et justifier, les comportements par la rationalité instrumentale, la maximisation de l'utilité et le caractère donné, exogène et non discuté des préférences, ou de faire le saut vers la subjectivité collective irréciliable de constructions sociales et culturelles

incommensurables et fournissant les critères de leur propre validation, Rawls tente de construire une théorie de portée universelle à partir de l'impossibilité d'une fondation universelle. Inutile de chercher plus loin pourquoi, de l'avis de ses soutiens comme de ses adversaires, Rawls est pour l'instant une sorte d'Everest de la philosophie morale et politique ; il faut l'affronter "parce qu'il est là", quoiqu'on en pense, l'alternative étant de déclarer que le monde est totalement chaotique, ce qui reviendrait à dire que toutes les terres y compris l'Everest sont sous eau, et supprimerait d'un seul coup la philosophie morale, la théorie politique et la science politique empirique.

- On sera plus bref sur le deuxième trait, dont les protagonistes se sont d'ailleurs souvent autonomisés contre Rawls ; le champ ici couvert est d'ailleurs plus familier au pays de Michel Foucault, qui eut un moment le statut d'inspirateur ou de caution de quelques-uns des plus influents dans ce domaine. Leur point commun est de refuser le caractère fondateur du "voile de l'ignorance" et de déclarer que seules les relations sociales données fournissent la base de la raison pratique : il ne peut dès lors y avoir de théorie politique qu'à partir de ces relations, que celles-ci soient à la source de leur soutien ou de leur critique. Ce communautarisme "ontologique" unit aussi bien les communautaristes républicains (Michael Sandel) que les communautaristes "idéologiquement libéraux" (comme Michael Walzer), les adeptes de la "diversité profonde" et de la pluralité des "traditions" (comme Charles Taylor et Alastair Mac Intyre), les féministes critiques de la prédominance, abstraite, de l'individu libéral et, concrète, du mâle blanc (Iris M. Young), les multiculturalistes modérés (Bhikhu Parekh), voire les sceptiques épistémologiques pour qui toute construction cognitive et morale n'est que la trace contingente d'une communauté de langage particulière (Richard Rorty).

Bien évidemment, ils se séparent ensuite sur à peu près tout dans la mesure où il est très difficile d'articuler de façon cohérente le pluralisme, la déconstruction et la communauté républicaine. Beaucoup tendraient à critiquer "l'intolérance du libéralisme", suspecté de mépriser l'authenticité des "moi" encastrés dans des expériences et perspectives spécifiques, mais une série de clivages divisent

souvent les "politiques d'identité" attachées à remettre en cause l'ordre moral dominant au nom d'une déconstruction ironique des catégories cognitives traditionnelles ou libérales, et les "politiques communautaires" affirmant, tout comme les théories nationalistes, un "ordre" moral holiste et intangible.

- C'est un autre type "d'ordre" que la théorie des choix rationnels promeut, non pas l'ordre dans les valeurs de la *Wertrationalität*, mais dans les comportements et les stratégies de la *Zweck-rationalität*. La théorie a deux faces : dans sa face explicative-prédictive, elle prétend expliquer mieux et plus économiquement que d'autres théories certains "produits sociaux" traités comme des compositions de choix individuels stratégiques gouvernés par un certain type de calcul : l'action collective, les coalitions, les décisions de comités, les processus législatifs, les politiques publiques, etc. sont ses domaines de prédilection ; dans sa face prescriptive, elle dit d'une part comment agir pour atteindre ses buts, d'autre part quels types de règles du jeu sont susceptibles de produire telles stratégies et tels résultats et, par conséquent, quelle ingénierie institutionnelle est meilleure qu'une autre.

Tout ceci a donné naissance à de nombreuses discussions autour de réels problèmes méthodologiques, empiriques et pratiques ⁽⁶⁾. Bien entendu, les critiques adressées à cette approche sont très fortes venant non seulement de l'extérieur (les fonctionnalistes, la plupart des communautaristes), mais parfois aussi de l'intérieur (la rationalité limitée de Simon, les comportements "appropriés" de March et Olsen), mais ce n'est pas tout à fait une raison pour s'en désintéresser aux motifs que "nous" savons bien que les préférences sont endogènes, non ordonnées, les valeurs multiples, et qu'il y aurait des paradoxes de la rationalité. En France, en dehors d'économistes remarquablement indifférents au champ politique empirique, seuls quelques sociologues (R. Boudon, J.D. Reynaud, parfois M. Callon) et un ou deux politologues (P. Favre, R. Balme) ont manifesté concrètement leur intérêt.

CONCLUSION : UNE COMMUNAUTÉ SCIENTIFIQUE EN VOIE DE PROFESSIONNALISATION

Malgré les difficultés et les manques largement soulignés dans ce rapport, il est incontestable que, globalement, la communauté scientifique relevant de la section 40 fait preuve de dynamisme et témoigne d'une certaine professionnalisation. Outre la question des moyens qui reste, bien entendu, un enjeu critique, trois points sont à souligner vigoureusement :

- Il faut maintenir et renforcer encore les relations entre la recherche et l'enseignement, que ce

soit par l'intégration des enseignants dans les laboratoires aussi bien que par l'implication des chercheurs dans les enseignements.

- Il faut développer une politique volontariste de formation dans un certain nombre de domaines : formations aux nouvelles méthodes de recherche, formation aux méthodes historiques et comparatives, formation à la pratique des langues et, plus généralement, encouragement au développement de recherches doctorales qui déterminent l'avenir de la communauté scientifique.

- Il faut encourager encore plus vigoureusement l'ouverture des équipes de recherche, notamment sur le plan international, ce qui n'ira pas sans affectation d'un certain nombre de moyens spécifiques.

Notes

(1) Rapport préparé sous la responsabilité de Pierre Muller avec la participation de Michel Arliaud, Bruno Cautres, Jacques Chevallier, Erhard Friedberg, Jacques Gerstlé, Guy Hermet, Jacques Lagroye, Jean Leca, Françoise Piotet et Marie-Claude Smouts.

(2) Le terme d'*area studies*, qui correspond mieux aux évolutions actuelles de la recherche internationale, a été préféré à la notion classique "d'aire culturelle".

(3) Notamment le *Handbook of Political Science* édité par Nelson Polsby et Fred Greenstein en 1975, et le *New Handbook of Political Science* édité par Robert Goodin et Hans Dieter

Klingemann en 1996, avec au milieu le *Traité de Science politique* édité par Madeleine Grawitz et Jean Leca en 1985.

(4) Par exemple : *American Political Science Review*, *Political Studies*, *World Politics*.

(5) *Political Theory*, *Journal of Theoretical Politics*, *Philosophy and Public Affairs*, etc.

(6) Voir les travaux de D. Green et I. Shapiro, M. Hechter, J. Elster, W. Riker, A. Przeworski, D. Chong, W. Niskanen, J. Buchanan, K. Shepsley, E. Ostrom, J. Ferejohn, B. Barry...